

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Date des élections: 7 novembre 1972

But de la consultation

Les électeurs étaient appelés à renouveler tous les membres de la Chambre des Représentants et un tiers des membres du Sénat (soit 33 Sénateurs) à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Congrès des Etats-Unis comprend 2 Chambres :

— Le Sénat, qui est composé de 100 membres élus pour 6 ans, à raison de 2 par Etat et renouvelables par tiers tous les 2 ans mais de telle sorte que, dans chacun des 50 Etats, les 2 Sénateurs ne sont normalement pas remplacés en même temps.

— La Chambre des Représentants, qui comprend des membres élus tous les 2 ans et de façon que chacun d'eux représente un nombre sensiblement égal de citoyens sous réserve que chaque Etat ait au moins 1 Représentant.

C'est le Congrès lui-même qui détermine le nombre des membres de la Chambre des Représentants compte tenu des limites fixées par la Constitution qui prévoit un Représentant pour un maximum de 30 000 habitants. Selon la loi en vigueur, la Chambre est, à l'heure actuelle, forte de 435 membres. Outre les Représentants des 50 Etats, elle comprend un Commissaire résident de Porto-Rico élu pour 4 ans, et des délégués du district de Columbia, des Iles Vierges et de Guam, élus pour 2 ans, lesquels peuvent prendre part au débat mais n'ont droit de voter qu'en commission.

Système électoral

Aux termes de la Constitution des Etats-Unis, les citoyens qui, « dans chaque Etat, réunissent les qualifications requises pour être électeurs de la branche la plus nombreuse de la législature de l'Etat » sont électeurs de plein droit pour les élections législatives. La Constitution prévoit en outre que le droit de vote ne peut pas être refusé à un citoyen, ni restreint, pour des motifs tirés de sa race, de sa couleur ou de son sexe, ni de ce qu'il n'aurait pas acquitté l'impôt électoral ou tout autre impôt.

Dans le cadre de ces prescriptions, ce sont les Etats qui déterminent les modalités d'exercice du droit de vote, en veillant, toutefois, à éviter toutes

les discriminations interdites par la Constitution. Pour pouvoir exercer le droit de vote, les électeurs doivent être de nationalité américaine et être âgés de 18 ans.

A la suite de l'adoption, en 1970, des amendements à la Loi relative au droit de vote, les Etats ont perdu le droit d'imposer des tests d'alphabétisation ou épreuves similaires comme conditions à l'exercice du droit de vote avant le mois d'août 1975.

Pour les élections autres que présidentielles, les exigences en ce qui concerne le temps de résidence dans l'Etat varient d'un Etat à l'autre de 3 à 12 mois. Mais la Cour suprême a indiqué en 1972 que, à l'avenir, le temps constitutionnel minimum requis sera de 30 jours de résidence dans l'Etat.

Dans chaque Etat, ce sont les individus qui prennent l'initiative de s'inscrire sur les listes électorales. Sauf dans 2 Etats, une fois inscrit, l'électeur s'engage seulement à voter régulièrement et à signaler ses changements de nom (pour les électrices) ou d'adresse. Les listes, en général dressées au niveau du comté, parfois à celui de la ville, font l'objet de révisions permanentes et notamment avant des élections à l'échelle de l'Etat.

Bien que l'exercice du droit de vote ne soit pas obligatoire, dans 31 Etats les employeurs ont l'obligation d'autoriser leurs employés à aller voter pendant leur temps de travail, sans que leur salaire en soit affecté.

Dans la plupart des Etats, les malades mentaux et les personnes condamnées pour un délit quelconque à la privation de leurs droits civiques ne peuvent pas exercer leur droit de vote. Divers Etats fixent d'autres conditions particulières de non-exercice du droit de vote: situation économique de l'électeur, duel, condamnation pour fraude électorale, moralité douteuse et emprisonnement. Les examens de moralité tombent cependant sous le coup des interdictions prévues aux termes des amendements de 1970 relatifs au droit de vote et sont donc ajournés jusqu'au 6 août 1975.

Pour être éligible à la Chambre des Représentants, il faut avoir au moins 25 ans et être citoyen des Etats-Unis depuis au minimum 7 ans. Pour briguer un siège de Sénateur, il faut avoir 30 ans au moins et être citoyen des Etats-Unis depuis au minimum 9 ans. Une fois élu, le parlementaire doit résider dans l'Etat qu'il représente. Aux termes de la Constitution, le mandat parlementaire est incompatible avec l'exercice d'une fonction quelconque au service des Etats-Unis. En outre, ne peuvent être élus au Congrès les personnes qui, ayant juré d'être fidèles à la Constitution, prennent part à une rébellion contre les Etats-Unis ou viennent en aide aux ennemis de l'Etat; le Congrès peut cependant, par un vote des deux tiers des membres des 2 Chambres, abroger ce cas d'inéligibilité.

Les candidats à un siège au Congrès peuvent se présenter soit comme indépendants soit sous l'égide d'un parti; dans la pratique, la majorité des candidats se présentent avec une étiquette. Lorsque le nom du candidat qu'ils

ont choisi ne figure pas imprimé sur le bulletin de vote, les électeurs doivent l'écrire à la main.

Dans la majorité des Etats, les candidats sont élus à la suite des élections de désignation, ou élections primaires, auxquelles procèdent les partis. Cette pratique est régie au niveau de l'Etat par la Loi. Généralement, un individu peut se porter candidat à une élection primaire en présentant une pétition signée par un nombre déterminé d'électeurs affiliés à son parti politique. Les électeurs membres de ce parti procèdent ensuite à l'élection de leur candidat lors de l'élection primaire.

Le nombre d'électeurs dont le candidat doit obtenir le soutien, l'obligation de verser un dépôt électoral et le montant de celui-ci varient d'un Etat à l'autre selon la loi.

La Loi de 1971 relative à la campagne pour les élections fédérales (*Fédéral Elections Campaign Act*) fixe strictement quelles sommes d'argent maximum les candidats au Congrès peuvent dépenser pour leur recours aux moyens de communication de masse aux fins de campagne électorale. En outre, de leur compte personnel ou de celui de leur proche famille, les candidats au Sénat ne peuvent pas déboursier plus de \$35 000,—, ceux à la Chambre, plus de \$25 000,—, pour mener leur campagne électorale.

Il y a au moins un Représentant par Etat, le nombre de Représentants supplémentaires étant calculé en fonction de la population, si bien que toutes les circonscriptions sont à cet égard de dimensions différentes. A la suite du recensement de 1970, 6 Etats seulement n'avaient droit qu'à 1 Représentant, alors que l'Etat de Californie, par exemple, avait droit à 43 Représentants. Une décision de 1964 de la Cour suprême fixe néanmoins que les circonscriptions doivent être sensiblement égales du point de vue de la population et qu'un effort devrait être fait pour que, lorsqu'il est procédé au découpage, il soit fait en sorte que la population de toutes les circonscriptions d'un même Etat soit à peu près équivalente. Ainsi, chaque circonscription — de dimensions géographiques grandes ou petites, de la taille d'un Etat ou de celle d'une portion de ville — pourrait élire 1 Représentant. Chaque Etat ayant droit à plus d'un Représentant doit en élire un par circonscription.

Chacun des 50 Etats a droit à être représenté par 2 Sénateurs, quelle que soit sa population, chacun d'entre eux représentant l'Etat tout entier au sein du Sénat.

Les membres du Congrès sont élus au scrutin populaire, à la majorité relative des suffrages exprimés, sauf dans l'Etat de Georgia et dans le district de Columbia qui prévoient un scrutin de ballottage pour le cas où aucun candidat n'obtiendrait la majorité des suffrages exprimés lors d'une élection générale.

Dans tous les Etats, la loi fixe que pour les élections générales les noms des candidats sont imprimés dans l'une ou les deux colonnes suivantes : une colonne

« parti » dans laquelle les noms de tous les candidats d'un parti déterminé figurent sous le nom et le symbole du parti en question, et une colonne « siège brigué » dans laquelle figure, sous le titre du siège brigué, le nom des candidats à celui-ci.

En cas de vacance d'un siège à la Chambre des Représentants en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. Si un siège devient vacant au Sénat, le Gouverneur de l'Etat en cause peut occuper ce siège jusqu'à ce qu'une élection partielle soit organisée, conformément aux lois de cet Etat.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Le 7 novembre, le Président Nixon était réélu pour un second mandat à la Présidence avec une forte majorité, tandis que son parti, le Parti républicain, restait minoritaire tant à la Chambre des Représentants qu'au Sénat.

Il n'y eut, au cours de la campagne, aucune controverse sur des points substantiels entre le Président et son opposant du Parti démocrate, George McGovern. Le Président avait réduit sa campagne électorale au minimum, tandis que les Démocrates critiquaient l'Administration de faillir à réformer de façon plus équitable le système d'imposition et de sécurité sociale et soulignaient combien la permanence et le développement des divisions raciales et de classes, la concentration du pouvoir entre les mains de l'Exécutif aux dépens du Congrès et du peuple, et l'étendue de la puissance des complexes industriels à des fins militaires constituaient une menace aux libertés civiles et un non-respect du *Bill of Rights* (Loi relative aux droits). Le principal argument de M. McGovern, le comportement de l'Administration Nixon en ce qui concerne la guerre au Viet-Nam, a cependant perdu beaucoup de son poids lorsqu'il est apparu qu'une paix négociée pourrait être signée vers la fin de la campagne électorale. Ce facteur, ajouté aux voyages du Président Nixon à Pékin et Moscou, signes d'une poursuite de la détente avec ces régimes, a assuré aux Républicains un soutien électoral suffisant pour leur permettre de surmonter les problèmes découlant de l'effraction et des tentatives de pose d'écouteurs au siège du Parti démocrate, situé dans le bâtiment du Watergate.

Outre les Partis républicain et démocrate, 15 autres partis de moindre importance présentaient en tout 37 candidats au Sénat tandis que 26 partis différents présentaient 224 candidats à la Chambre des Représentants.

La participation électorale était extrêmement importante en raison du fait que les jeunes Américains de 18 à 21 ans étaient, pour la première fois, autorisés à prendre part au vote. En pourcentage, le taux de participation était cependant le plus faible depuis 1948.

C'était la première fois dans l'histoire des Etats-Unis qu'un parti ayant remporté plus de 60 % des suffrages pour une élection présidentielle ne par-

venait pas à s'assurer quelques sièges supplémentaires à la Chambre et au Sénat. La répartition des sièges à la Chambre a été quelque peu modifiée et l'âge moyen des Représentants a sensiblement baissé, compte tenu de l'élection de 65 nouveaux membres, parmi lesquels 5 femmes et 3 Représentants de race noire.

Données statistiques

1. Répartition des sièges à la Chambre des Représentants

Suffrages valablement exprimés. 71188 405

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	Nombre de sièges à la Chambre des Représentants
Parti démocrate.	423	38 063 331	244* (-12)
Parti républicain.	400	32 706 418	191 (+12)
Parti conservateur.	42	376 863	—
Parti libéral.	34	251 807	—
Parti américain indépendant . . .	30	233 967	—
Parti indépendant.	32	137 664	—
Parti pour la paix et la liberté . .	11	63 894	—
Parti socialiste des travailleurs . .	20	51 815	—
Parti de la prohibition.	4	10 902	—
Parti travailliste socialiste	5	10 835	—
Divers.	46	206 386	—
			435

* Dont un indépendant.

2. Répartition des sièges au Sénat

Suffrages valablement exprimés 37 809 098

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	Nombre de sièges remportés le 7 novembre	Nombre de sièges au Sénat
Parti républicain	33	19 821 203	17	43 (-2)
Parti démocrate	33	17 199 567	16	57* (+2)
Parti indépendant	9	318 238	—	—
Parti américain indépendant.	2	131 482	—	—
Parti socialiste des travailleurs	4	58 680	—	—
Parti conservateur	1	42 348	—	—
Parti travailliste socialiste . .	3	33 761	—	—
Parti de la prohibition	2	23 858	—	—
Divers	16	179 961	—	—
			33	100

Dont un indépendant.

3. Répartition des membres du Congrès par sexes

	Sénat	Chambre des Représentants
Hommes.	100	421
Femmes.		14
	100	435

4. Moyenne d'âge des membres du Congrès

Sénat	55 ans
Chambre des Représentants.	51 ans